

**Compte d'exploitation 2012.
Assurance vie collective.**

2012

2012: des résultats positifs et encore plus de transparence.



Chère lectrice, cher lecteur,

Si l'on observe les chiffres de l'exercice 2012 de l'Helvetia en assurance vie collective, ce qui frappe en premier, ce sont les chiffres résolument positifs. Ceci vaut aussi bien pour le résultat d'exploitation, qui enregistre une augmentation de 5.5%, que pour les valeurs du présent compte d'exploitation dans le cadre de l'évolution du portefeuille, le résultat actuariel ou la participation aux excédents. La souscription de nouvelles affaires a été sciemment freinée durant l'exercice, c'est pourquoi la croissance des primes extraordinairement élevée de l'année précédente n'a pas pu être réitérée comme prévu de la même manière. Mais ceci ne vient en rien ternir l'image globalement positive, d'autant plus que les primes périodiques ont augmenté de 3.7% également en 2012 et que le nombre d'assurés a augmenté de 7'200.

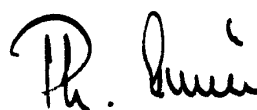
L'objectif essentiel que l'Helvetia poursuit avec le compte d'exploitation Assurance vie collective a toujours été celui d'une transparence maximale. C'est pourquoi l'Helvetia a salué dès le départ les nouvelles prescriptions de publication de la FINMA; elles n'entraînaient que de modiques adaptations car l'Helvetia avait déjà procédé à l'adaptation de la majorité des points à respecter. Les charges d'exploitation sont désormais présentées par centre de coûts et les primes par unités d'imputation; ceci permet des déductions claires sur l'origine des coûts et les moyens de financement. L'Helvetia ne présente pas non plus de déficit de coûts en 2012. Les primes moyennes pour les assurés actifs couvrent leurs coûts moyens. Il n'y a donc pas de financement croisé au détriment de la marge d'intérêts revenant aux destinataires. La nouvelle présentation sur la page 11 de ce compte d'exploitation le montre.

La constitution durable de réserves fait partie des obligations essentielles d'un prestataire en assurance vie collective. Grâce à une solide part de capitaux propres et à des réserves suffisantes, il a été possible de relever ces dernières années les grands défis posés à la branche, résultant des évolutions du marché des capitaux, mais aussi des prescriptions réglementaires. Des résultats actuariels solides et de bons revenus de placement ont permis de renforcer durablement les réserves et littéralement de faire de la prévoyance pour que l'Helvetia puisse aussi à l'avenir répondre à sa promesse de performance malgré un contexte agité.

La réforme structurelle à peine clôturée, la prévoyance professionnelle en Suisse se trouve déjà confrontée à de nouvelles modifications. Le «plan de réformes 2020» du Conseil fédéral fait l'objet de discussions intensives au sein de l'Association Suisse d'Assurances (ASA). L'Helvetia accueille tout particulièrement les demandes de transparence de ce plan et soutient toutes les mesures de l'ASA concernant la réforme de la prévoyance vieillesse. L'Helvetia soutient le processus de changement nécessaire par une collaboration active dans diverses commissions et comités.

La transparence et une action durable resteront les valeurs de base pour lesquelles l'Helvetia se bat et auxquelles les clients peuvent se fier. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec vous et vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA



Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2012 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2012	2011
Produits		
Primes d'épargne	1 845 973	2 069 276
Primes de risque	329 215	327 827
Primes de frais	86 237	85 930
Recettes des primes brutes acquises	2 261 425	2 483 033
Produits directs des placements	405 232	373 362
Résultat des ventes	7 143	38 634
Résultat de change	-10 759	-18 554
Solde des réévaluations et amortissements	-2 811	-82 106
Charges d'intérêts	-12	5
Charges pour la gestion de la fortune	-17 273	-16 505
Produits des placements de capitaux (net)	381 520	294 836
Autres produits	21 830	23 151
Résultat de la réassurance	-17 814	-15 677
Total des produits	2 646 961	2 785 343
Charges		
Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité	546 740	508 432
Prestations de libre passage	726 429	733 026
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	212 545	201 966
Frais de traitement des prestations	6 332	6 668
Prestations d'assurance	1 492 046	1 450 092
Avoirs de vieillesse	452 906	738 814
Réserve mathématique rentes de vieillesse et de survivants	249 141	400 342
Réserve mathématique rentes d'invalidité	-2 195	-
Réserve mathématique polices de libre passage	35 991	7 995
Provision pour sinistres survenus à régler	570	-34 967
Autres	198 314	12 077
Variation des provisions techniques	934 727	1 124 261
Frais de conclusion et d'administration	88 507	85 337
Autres charges	4 893	4 664
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	68 070	65 312
Résultat d'exploitation	58 718	55 677
Total des charges	2 646 961	2 785 343

Diverses positions du compte de résultat ont été modifiées conformément aux nouvelles directives de la FINMA. Afin de faciliter la comparaison des données, les chiffres correspondants de 2011 ont également été ajustés en fonction de ce principe.

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

31.12.2012

31.12.2011

Actifs¹

Placements de capitaux

Liquidités et dépôts à terme	943 470	6.46 %	1 092 754	7.96%
Titres à revenu fixe en francs suisses	7 168 154	49.07%	6 823 724	49.69%
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	1 330 560	9.11%	878 768	6.40%
Hypothèques et autres créances nominales	2 660 335	18.21%	2 448 818	17.83%
Actions suisses et actions étrangères	314 924	2.16%	325 361	2.37%
Parts de fonds de placement	287 920	1.97%	264 215	1.92%
Private equity et hedge funds	2 620	0.02%	80 116	0.58%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	8 367	0.06%	–	–
Placements dans des participations et des entreprises liées	43 539	0.30%	43 539	0.32%
Immeubles	1 847 058	12.65%	1 770 224	12.89%
Autres placements de capitaux	0	0%	5 564	0.04%

Total

14 606 947

13 733 083

Passifs¹

Provisions techniques brutes

Avoirs de vieillesse ²	8 549 468	8 096 562
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	2 385 287	2 136 146
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours ²	1 075 552	1 077 747
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	532 900	410 863
Réserve mathématique polices de libre passage	325 422	289 431
Provision pour sinistres survenus à régler	262 143	261 574
Fonds de renchérissement	291 768	280 842
Parts d'excédents créditées	150 820	128 224
Autres provisions techniques	306 017	247 373

Total

13 879 377

12 928 762

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

² Répartition des positions entre régime obligatoire et surobligatoire:

État au 31.12., en 1 000 CHF	Régime obligatoire		Régime surobligatoire	
	2012	2011	2012	2011
Avoirs de vieillesse	4 677 334	4 408 915	3 872 134	3 687 647
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 345 598	1 154 819	1 039 689	981 327
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	662 043	672 017	413 509	405 730

Diverses positions du bilan ont été modifiées conformément aux nouvelles directives de la FINMA. Afin de faciliter la comparaison des données, les chiffres correspondants de 2011 ont également été ajustés en fonction de ce principe.

Placements de capitaux.

L'année de placement 2012

L'évolution des marchés financiers a été à nouveau marquée durant l'année de référence par la crise de la dette au niveau international. Le premier semestre a été marqué par une évolution très changeante. La confiance initiale en une sortie de crise proche a tout d'abord entraîné une reprise positive du marché, qui a cependant été bientôt stoppée par l'issue longtemps incertaine en Grèce et par la crise bancaire se renforçant en Espagne. Durant l'été, une escalade de la situation a menacé en raison du problème non résolu de l'endettement et de la conjoncture en recul. C'est seulement à partir de l'annonce de la Banque centrale européenne à la fin de l'été de tout entreprendre pour sauver l'euro et, si nécessaire, d'intervenir également de manière illimitée sur le marché des obligations que le système a pu être stabilisé. Les conditions d'un rallye impressionnant sur le marché des actions et une belle performance des obligations étaient ainsi créées. Dans ce contexte, nous avons pu réaliser un rendement total de 4.6% avec notre politique de placement résolument orientée vers la sécurité.

Stratégie de placement éprouvée

Le volume de placement mesuré en valeurs de marché a augmenté en 2012 de CHF 1.3 milliard en tout. La croissance repose d'une part sur l'évolution durablement très positive des affaires et, d'autre part, sur la croissance supplémentaire des réserves d'évaluation à hauteur de CHF 300 millions. Cette augmentation résulte principalement du portefeuille des obligations et en souligne la qualité élevée. En outre, les actions ont également enregistré un accroissement de valeur attrayant.

Une grande partie des nouveaux fonds a été investie dans des titres rémunérés, des parts inférieures ont été investies dans des immeubles de placement. L'engagement en actions est resté largement constant alors que l'Hedge Funds Exposure a été réduit pour des raisons liées à la politique de placement. En raison de la situation instable sur le marché, le portefeuille d'actions et les positions en monnaies étrangères sont restés pendant toute l'année en grande partie couverts par des options et futures.

Des revenus de placements attrayants

Le revenu des placements s'élève à environ CHF 400 millions, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 90 millions par rapport à l'année précédente. En conséquence, le rendement augmente de valeurs comptables de 2.38% à des valeurs attrayantes de 2.81%. La performance des valeurs de marché, qui tient compte,

outre le revenu des placements, de l'augmentation des réserves d'évaluation de CHF 306 millions, atteint 4.66%. Elle est certes inférieure de 0.4 point de pourcentage à celle de l'année précédente, mais le recul est surtout dû à une croissance plus faible par rapport à 2011 des réserves d'évaluation sur les obligations. Comme nous gardons en principe les titres à revenu fixe jusqu'à échéance, ces changements liés aux intérêts ne jouent finalement aucun rôle pour les destinataires, contrairement au revenu de placement augmenté de CHF 90 millions.

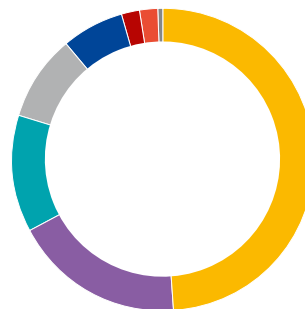
Perspectives

Malgré la politique réussie de la banque centrale, les marchés restent vulnérables aux contrecoups de part et d'autre de l'Atlantique en raison des multiples facettes de la problématique de l'endettement. C'est pourquoi nous allons poursuivre aussi durant l'année en cours notre politique de placement éprouvée et orientée vers la sécurité.

Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2012 (en % de la valeur comptable)

■ Titres à revenu fixe en francs suisses	49.07%
■ Hypothèques et autres créances nominales	18.21%
■ Immeubles	12.65%
■ Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	9.11%
■ Liquidités et dépôts à terme	6.46%
■ Actions suisses et étrangères	2.16%
■ Parts de fonds de placement	1.97%
■ Placements dans des participations et des entreprises liées	0.30%
□ Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	0.06%
□ Private equity et hedge funds	0.02%
□ Autres placements de capitaux	0.00%



État au 31.12.2012, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
Total des placements de capitaux		
Au début de l'exercice	13 733 083	14 538 296
À la fin de l'exercice	14 600 594 ¹	15 712 002
Réserves d'évaluation		
Au début de l'exercice		805 213
À la fin de l'exercice		1 111 408
Variation		306 195

¹ Sans obligations découlant d'instruments financiers dérivés

État au 31.12.2012, en milliers de CHF	Brut ²	Net ³
Produit des placements de capitaux		
Produit des placements de capitaux	398 793	381 520
Rendement sur valeurs comptables	2.81%	2.69%
Performance aux valeurs du marché	4.66%	4.55%

² Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune

³ Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune

Frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les coûts de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais de l'Helvetia a pu être encore abaissé; en 2012, il est de 0.11% du total moyen des placements de capitaux.

en 1 000 CHF	2012	2011
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	15 125 149	13 692 115
Frais pour la gestion de la fortune	17 273	16 505
Frais d'administration de la fortune en % du total des placements de capitaux	0.11%	0.12%

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum indiquent que 90% au minimum des produits doivent être affectés au profit des assurés. On assure ainsi que les assurés participent de manière appropriée au bénéfice réalisé de la compagnie d'assurance.

État au 31.12.2012, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	338 943	223 982	57 780	620 705
Prestations affectées	201 625	128 584	51 231	381 440
Résultat brut	137 318	95 398	6 549	239 265
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				-77 189
Découverts en cas de conversion en rentes				-62 714
Garanties d'intérêts				-1 739
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-10 948
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				-6 500
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-159 090
Attribution au fonds d'excédents				-38 081
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				42 094
Quote-part de distribution				93.2%

En 2012, l'Helvetia a affecté CHF 578.6 millions au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 93.2%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau ci-contre): CHF 381.4 millions
- Renforcement des réserves: CHF 159.1 millions
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 38.1 millions

L'Helvetia réalise dans les processus épargne, risque et frais des recettes couvrant les frais. Il n'y a pas de financement croisé. La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue à l'Helvetia. Par la constitution de renforcements appropriés de réserves, nous tenons compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres. Par rapport aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs

et invalides, le besoin de financement des découverts représente actuellement quelque 0.4%.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Recettes	Prestations affectées
Épargne	Produits net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2012, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	42 577	105 233	28 457	176 267
Prestations affectées	39 923	44 187	17 244	101 354
Résultat brut	2 654	61 046	11 213	74 913
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				-29 800
Découverts en cas de conversion en rentes				5 600
Garanties d'intérêts				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-4 100
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-28 300
Attribution au fonds d'excédents				-29 989
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				16 624
Quote-part de distribution				90.6%

Font partie des contrats qui disposent d'un règlement spécial de participation aux excédents notamment:

- Les contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). La participation aux bénéfices sous la forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question.
- Les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe ainsi directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swissscanto en tant qu'institution de prévoyance avec son propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swissscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia.

Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2012, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	338 943		42 577		381 520
Risque	223 982		105 233		329 215
Frais	57 780		28 457		86 237
Recettes brutes	620 705	100.0%	176 267	100.0%	796 972
Prestations en faveur des assurés	-578 611	93.2%	-159 643	90.6%	-738 254
Résultat d'exploitation	42 094	6.8%	16 624	9.4%	58 718

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2012, CHF 68.1 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 38.1 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2011	96 395	44 997	141 392
Attribution du compte d'exploitation	38 081	29 989	68 070
Attribution aux institutions de prévoyance	-50 929	-38 717	-89 646
État au 31.12.2012	83 547	36 269	119 816

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 50.9 millions ont été distribués en 2012. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2011 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2012, ainsi que de la participation aux excédents 2012 des polices de libre passage.

Le résultat d'exploitation 2012 solide et une politique d'excédents qui a accordé, ces dernières années, la priorité à la continuité et à la stabilité permettent à l'Helvetia d'accroître substantiellement la participation aux excédents par rapport à l'année précédente. Les excédents suivants sont crédités le 01.01.2013 à terme échu pour l'exercice 2012:

Excédent de risque pour l'année 2012¹

	Taux d'excédent
Sur les primes de risque invalidité	10%
Sur les primes de risque au décès	25%

¹ Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2012²

	Taux d'excédent	Rémunération garantie	Rendement global
Avoir de vieillesse LPP	0.0%	1.5%	1.5%
Avoir de vieillesse surobligatoire	0.9%	1.0%	1.9%

² S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives de l'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

La rémunération globale de l'avoir de vieillesse obligatoire est inférieure de 0.4% à celle de l'avoir de vieillesse surobligatoire. La différence résulte des pertes de conversion dans le régime obligatoire.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

Portefeuilles

	2012	2011
Assurés actifs	169 387	162 751
Bénéficiaires de rentes	20 021	19 366
Polices de libre passage	11 657	11 722
Nombre d'assurés	201 065	193 839
Nombre de contrats collectifs	18 113	18 639

Taux d'intérêt et de conversion 2012

	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.5%	1.000%
Hommes (âge: 65 ans)	6.8%	5.835%
Femmes (âge: 64 ans)	6.8%	5.574%

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

État au 31.12.2011	280 842
Primes de renchérissement encaissées	7 871
Intérêt tarifaire	3 511
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-456
État au 31.12.2012	291 768

Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation du renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. En conséquence de cette réglementation, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité n'ont pas été adaptées au renchérissement au 01.01.2012:

Début de la rente pendant l'année ou la période	Taux d'adaptation
1985–2007	0.0%
2008	0.0%

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Charges d'exploitation

en 1 000 CHF	2012	2011
Frais d'acquisition	18 875	20 028
Frais de traitement des prestations	6 332	6 668
Frais de marketing et de publicité	3 047	2 972
Frais d'administration générale	66 585	62 337
Part de réassurance	-3 095	-6 219
Charges d'administration		
Total des charges d'exploitation net	91 744	85 786

Charges d'exploitation par centre de coûts et par tête

en 1 000 CHF	2012	2011
Charges d'exploitation assurés actifs valeur absolue	84 373	78 146
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes valeur absolue	6 332	6 668
Charges d'exploitation polices de libre passage valeur absolue	1 039	972
Charges d'exploitation pour autres unités d'imputation	0	0
Total des charges d'exploitation net	91 744	85 786

Charges d'exploitation assurés actifs par tête en CHF	498	480
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes par tête en CHF	316	344
Charges d'exploitation polices de libre passage par tête en CHF	89	83

Primes de frais par centre de coûts et par tête

en 1 000 CHF	2012	2011
Primes de frais assurés actifs valeur absolue	85 218	-
Primes de frais polices de libre passage valeur absolue	1 019	-
Autres primes de frais	0	-
Total des primes de frais	86 237	85 930

Primes de frais assurés actifs par tête en CHF	503	-
Primes de frais polices de libre passage par tête en CHF	87	-

La nouvelle liste détaillée des charges par centre de coûts et des primes de frais par centre de coûts montre que les primes de frais par assuré actif sont en moyenne plus élevées que les charges moyennes par assuré. L'Helvetia couvre ainsi les frais.

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

